

N° de fiche

**RNCP36661**

CCN1 : 3328 - Sport

CCN2 : -

CCN3 : -

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF :

- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

- 15454 : activité physique et sportive

- 15466 : activité physique pour tous

Taux d'insertion global moyen à 6 mois : 87%%

Taux d'insertion moyen dans le(s) métier(s) visé(s) à 6 mois : 48%

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-07-2024

## CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT	89111513100015	-	-
CPNEF Sport	-	-	-

## RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

### Objectifs et contexte de la certification :

Le CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF répond à un besoin d'emploi identifié par la CPNEF Sport et l'OC Sport correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification. Ce CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation de la branche du sport. Il facilite l'accès aux autres diplômes du secteur.

La rénovation du CQP ALS correspond à un contexte caractérisé notamment par une évolution à venir du nombre d'emplois liés à ce métier, cette tendance ayant été mise en évidence dans le cadre de l'étude prospective réalisée par la branche du Sport en 2021. En effet, la pratique physique et sportive à des fins de loisirs devrait connaître un fort développement d'ici 2025.

Le CQP ALS, au travers de ses trois options, cible les familles d'activités les plus porteuses du secteur. Les professionnels exercent leurs activités dans le cadre d'emplois salariés mono-employeur ou multi-employeurs (clubs de sport de statut associatif, structures commerciales, voire collectivités territoriales), l'emploi salarié étant majoritaire mais connaissant une diminution, ainsi que dans le cadre d'activités non salariées (micro-entrepreneuriat notamment). Ils peuvent mettre en œuvre les activités d'animation de loisir sportif à titre principal ou en complément d'une autre activité.

### **Activités visées :**

L'animateur loisir sportif a vocation à :

Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique,  
Transmettre une technicité minimum indispensable à une mise en activité des pratiquants en sécurité et en adéquation avec le niveau du public visé,  
Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

Il conçoit des projets d'animation, prépare, anime et encadre les séances d'activités physiques et sportives dont il a la charge, en recherchant, le cas échéant, la progression des participants et intervient dans l'organisation et la promotion des activités qui lui sont confiées.

Le renouvellement du CQP Animateur de Loisir Sportif correspond à un contexte caractérisé notamment par le développement de nouvelles formes de pratiques sportives et d'activités physiques :

pratique hors clubs, qui va de pair avec la massification des pratiques sportives, accueil de nouveaux publics et démocratisation de la demande sportive, développement de nouvelles offres et de nouveaux lieux de pratique (loisirs sportifs payants, contribution des sports de nature à l'offre touristique et au développement local, thérapie par le sport, sport en entreprise, pratiques ludosportives urbaines, ...).

### **Compétences attestées :**

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif, des compétences sont associées et regroupées en trois blocs de compétences :

**Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif**  
**Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif**  
**Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives**

Le premier bloc de compétences est à sélectionner parmi trois options :

Loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition (arts et éducation par les activités physiques d'opposition, jeux de raquette, jeux de ballons, petits et grands terrains)

Loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (techniques cardio, renforcement musculaire, techniques douces, activités d'expression)

Loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation (multi-activités de plein air autour de la mobilité douce de proximité dans le respect de la réglementation en vigueur, avec une visée éducative, de développement du lien social, de la citoyenneté, de progression physique, de bien-être et / ou d'éducation à l'environnement).

### **Modalités d'évaluation :**

**1. Présentation d'un cycle de séances de loisir sportif et entretien individuel** avec deux évaluateurs

(durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs)

**Avis écrit du tuteur** sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)

**Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation** d'une séance de loisir sportif de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des pratiquants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants.

**Entretien individuel** sur la séance par deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum)

**Avis écrit du tuteur** après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)

**2. Elaboration d'un écrit** dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur

**Avis écrit du tuteur** sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)

**Entretien oral avec deux évaluateurs** (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions)

**3. Présentation d'un projet professionnel** par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur

**Entretien oral avec deux évaluateurs** (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions)

**Avis écrit du tuteur** sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)

## BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP36661BC01 Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition ( Option 1)	BLOC DE COMPETENCES 1A C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances en s'appuyant sur un outil adapté C.1.1.2 – Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des participants au cycle de séances en utilisant un ou plusieurs outils d'évaluation C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances en tenant compte des ressources et des contraintes de la structure C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés C.1.3.1 – Elaborer le cycle de séances dans le domaine des jeux	<b>Présentation d'un cycle de séances de loisir sportif et entretien individuel</b> avec deux évaluateurs (durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs) <b>Avis écrit du tuteur</b> sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur) <b>Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation</b> d'une séance de loisir sportif de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des pratiquants réalisés en amont

sportifs et jeux d'opposition en veillant à assurer la progression des participants

CA.1.3.2 – Définir une grille de séance dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition et des situations pédagogiques cohérent(s) pour chaque séance en tenant compte des participants, du temps et du lieu disponibles

C.1.3.3 – Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique des publics et la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité

C.1.3.4 – Organiser l'évaluation du cycle de séances de jeux sportifs et jeux d'opposition en vue de proposer des modifications ou ajustements

C.1.4.1 – Installer ou préparer le matériel nécessaire à la séance dans le respect des exigences de l'activité de jeux sportifs et jeux d'opposition

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement de la séance de jeux sportifs et jeux d'opposition en veillant à adapter son discours à leur niveau

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques (handicap, maladie, blessure, ...) en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance de jeux sportifs et jeux d'opposition sans risque

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de jeux sportifs et jeux d'opposition en tenant compte de leurs retours

C.1.6.2 – Mettre en œuvre une séance de jeux sportifs et jeux d'opposition en tenant compte de ses objectifs et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité

C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de jeux sportifs et jeux

de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants.

**entretien individuel** sur la séance par deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum)

**Avis écrit du tuteur** après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)

d'opposition en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie

C.1.6.4 – Adapter son animation à différents types de publics et de jeux sportifs et jeux d'opposition, en veillant au respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération

C.1.7.1 – Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours de la séance de jeux sportifs et jeux d'opposition en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long de la séance de jeux sportifs et jeux d'opposition

C.1.8.1 – Analyser le déroulement de la séance de jeux sportifs et jeux d'opposition en tenant compte des objectifs fixés

C.1.8.2 – Formuler des propositions de modification ou d'ajustement des séances de jeux sportifs et jeux d'opposition à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés

RNCP36661BC02

Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression ( option 2)

BLOC DE COMPETENCES 1B

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances en s'appuyant sur un outil adapté

C.1.1.2 – Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des participants au cycle de séances en utilisant un ou plusieurs outils d'évaluation

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances en tenant compte des ressources des contraintes de la structure

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés

C.1.3.1 – Elaborer le cycle de séances dans le domaine des

**Présentation d'un cycle de séances de loisir sportif et entretien individuel** avec deux évaluateurs  
(durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs)

**Avis écrit du tuteur** sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)

**Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation** d'une séance de loisir sportif de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des pratiquants réalisés en amont

activités gymniques d'entretien et d'expression en veillant à assurer la progression des participants

C.1.3.2. – Définir une grille de séance dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression et des situations pédagogiques cohérent(s) pour chaque séance en tenant compte des participants, du temps et du lieu disponibles

C.1.3.3. – Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique des publics et la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité

C.1.3.4 – Organiser l'évaluation du cycle de séances d'activités gymniques d'entretien et d'expression en vue de proposer des modifications ou ajustements

C.1.4.1 – Installer ou préparer le matériel nécessaire à la séance dans le respect des exigences des activités gymniques d'entretien et d'expression

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement de la séance d'activités gymniques d'entretien et d'expression en veillant à adapter son discours à leur niveau

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques (handicap, maladie, blessure, ...) en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance d'activités gymniques d'entretien et d'expression sans risque

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'activités gymniques d'entretien et d'expression en tenant compte de leurs retours

C.1.6.2 – Mettre en œuvre une séance d'activités gymniques d'entretien en tenant compte de ses objectifs et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité

de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants.

**entretien individuel** sur la séance par deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum)

**Avis écrit du tuteur** après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)

C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'activités gymniques d'entretien et d'expression en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie

C.1.6.4 – Adapter son animation à différents types de publics, d'objectifs et d'activités gymniques d'entretien et d'expression, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération

C.1.7.1 – Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours de la séance d'activités gymniques d'entretien et d'expression en veillant à leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long de la séance d'activités gymniques d'entretien et d'expression

C.1.8.1 – Analyser le déroulement de la séance d'activités gymniques d'entretien et d'expression en tenant compte des objectifs fixés

C.1.8.2 – Formuler des propositions de modification ou d'ajustement des séances d'activités gymniques d'entretien et d'expression à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés

RNCP36661BC03

Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation (option 3)

BLOC DE COMPETENCES 1C

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances en s'appuyant sur un outil adapté

C.1.1.2 – Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des participants au cycle de séances en utilisant un ou plusieurs outils d'évaluation

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances en tenant compte des ressources des contraintes de la structure

**Présentation d'un cycle de séances de loisir sportif et entretien individuel** avec deux évaluateurs  
(durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs)

**Avis écrit du tuteur** sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)

C1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés

C.1.3.1 – Elaborer le cycle de séances dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en veillant à assurer la progression des participants

C.1.3.2. – Définir une grille de séance dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation et des situations pédagogiques cohérente(s) pour chaque séance en tenant compte des participants, du temps disponible, de l'environnement et du lieu de la séance

C.1.3.3. – Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique des publics et la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité

C.1.3.4 – Organiser l'évaluation du cycle de séances des activités de randonnée de proximité et d'orientation en vue de proposer des modifications ou ajustements

C.1.4.1 – Installer ou préparer le matériel nécessaire à la séance dans le respect des exigences de l'activité

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement de la séance des activités de randonnée de proximité et d'orientation en veillant à adapter son discours à leur niveau

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques (handicap, maladie, blessure, ...) en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance des activités de randonnée de proximité et d'orientation sans risque

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une

**Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation** d'une séance de loisir sportif de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des pratiquants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants.  
**entretien individuel** sur la séance par deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum)  
**Avis écrit du tuteur** après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur)



séance d'activités de randonnée de proximité et d'orientation en tenant compte de leurs retours et de leurs besoins

C.1.6.2 – Mettre en œuvre une séance d'activités de randonnée de proximité et d'orientation en tenant compte de ses objectifs et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité

C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance d'activités de randonnée de proximité et d'orientation en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie

C.1.6.4 – Adapter son animation à différents types de publics d'activités de randonnée de proximité et d'orientation, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération

C.1.7.1 – Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours de la séance d'activités de randonnée de proximité et d'orientation en veillant à leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long de la séance d'activités de randonnée de proximité et d'orientation

C.1.8.1 – Analyser le déroulement de la séance d'activités de randonnée de proximité et d'orientation en tenant compte des objectifs fixés

C.1.8.2 – Formuler des propositions de modification ou d'ajustement des séances d'activités de randonnée de proximité et d'orientation à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés

RNCP36661BC04

Organisation, information et communication autour de ses activités

C. 2.1.1 – Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur

**Elaboration d'un écrit** dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur

<p>d'animation et d'encadrement physique et sportif</p>	<p>C. 2.1.2 – Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s’attachant à rechercher l’implication des publics accueillis (participants, famille, entourage, ...)</p> <p>C. 2.1.3 – Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure</p> <p>C. 2.2.1 – Planifier ses activités d’animation et d’encadrement physique et sportif en veillant à en s’assurant de la disponibilité de l’ensemble des ressources nécessaires</p> <p>C.2.2.2 – Vérifier l’état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur</p> <p>C. 2.2.3 – Identifier la réglementation ayant un impact sur l’organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues</p> <p>C. 2.3.1 – Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l’anticipation des difficultés</p> <p>C. 2.3.2 – Communiquer sur ses activités en veillant au respect des consignes en vigueur</p> <p>C.2.3.3 – Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur</p>	<p><b>Avis écrit du tuteur</b> sur le projet (grille d’évaluation mise à disposition par le certificateur</p> <p><b>Entretien oral avec deux évaluateurs</b> (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions)</p>
<p>RNCP36661BC05</p> <p>Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives</p>	<p>C.3.1.1 – Repérer les opportunités d’emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d’informations</p> <p>C.3.1.2 – Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport</p> <p>C.3.2.1 – Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel.</p> <p>C.3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le</p>	<p><b>Présentation d’un projet professionnel</b> par le candidat à partir d’une trame mise à disposition par le certificateur</p> <p><b>Entretien oral avec deux évaluateurs</b> (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions)</p> <p><b>Avis écrit du tuteur</b> sur le projet (grille d’évaluation mise à disposition par le certificateur)</p>

domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité
--

### **Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :**

La certification au CQP Animateur de Loisir Sportif est accessible par les voies de la formation, de la validation des acquis de d'expérience, et, le cas échéant, par voie d'équivalence totale ou partielle. Il est également accessible par reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants de l'Union européenne.

Afin de rendre le CQP Animateur de Loisir Sportif accessible aux personnes en situation de handicap, des aménagements sont prévus à l'entrée dans le processus de formation et/ou lors des épreuves de certification.

Sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat en situation de handicap pourra se voir proposer différents aménagements, adapté à son handicap, lors de l'entretien de positionnement.

## **SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI**

### **Secteurs d'activités :**

Le titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif exerce principalement une activité rémunérée au sein d'associations, de collectivités ou de structures du secteur marchand, par exemple : accueils de loisirs et séjours de vacances, bases de loisirs, centres de vacances, séjours de vacances en accueils sans hébergement, collectivités territoriales, comités d'entreprises, ...

Le titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif est susceptible d'encadrer tout public, en cours collectif, quelle que soit l'option choisie.

### **Type d'emplois accessibles :**

Le titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif exerce son activité de manière autonome dans le domaine d'activité couvert par le CQP et ses options.

Sa responsabilité s'exerce au regard :

- Des publics dont il a la charge,
- Des matériels et des locaux nécessaires à l'activité.

### **Code(s) ROME :**

- G1204 - Éducation en activités sportives

### **Références juridiques des réglementations d'activité :**

L'activité d'animation de loisir sportif, encadrée par le titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif relève du cadre réglementé des activités physiques et sportives au sens du Code du Sport. En conséquence, toute personne désirant exercer la fonction d'animateur de loisir sportif contre rémunération, doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité. Elle doit en outre, remplir les conditions d'obtention de la carte professionnelle (R. 212-85 du Code du Sport). Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP Animateur de Loisir Sportif sont définies dans l'annexe II-1 du code du sport.

## VOIES D'ACCÈS

### Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Le candidat au CQP Animateur de Loisir Sportif doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation.

- 1- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat
- 2- Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.
- 3- Être âgé de 16 ans révolus à la date d'entrée en formation, et, pour les mineurs, disposer d'une autorisation à suivre la formation délivrée par le responsable légal,
- 4- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque option (validité 4 mois)\*
- 5- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'animation d'activités de loisir sportif de moins de 1 an à la date de l'entrée en positionnement (\*) : Cette attestation de réussite aux tests techniques n'est pas demandée pour les candidats accédant au CQP par la voie de la VAE

### Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-
Après un parcours de formation continue	X		<p>Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.</p> <p>La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du CQP Animateur de Loisir Sportif.</p> <p>Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,</li><li>- Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,</li><li>- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,</li><li>- Un représentant du/des délégataire(s) et si nécessaire un représentant supplémentaire,</li></ul>

			<p>Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.</p> <p>Le délégué veillera à ce que sa représentation au sein du jury plénier permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.</p> <p>Le jury plénier est présidé par le représentant du délégué qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.</p>
En contrat de professionnalisation	X		<p>Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.</p> <p>La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du CQP Animateur de Loisir Sportif.</p> <p>Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,</li> <li>- Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,</li> <li>- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,</li> <li>- Un représentant du/des délégué(s) et si nécessaire un représentant supplémentaire,</li> </ul> <p>Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.</p> <p>Le délégué veillera à ce que sa représentation au sein du jury plénier permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.</p> <p>Le jury plénier est présidé par le représentant du délégué qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.</p>
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		<p>Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.</p> <p>La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du CQP Animateur de Loisir Sportif.</p> <p>Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :</p>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,</li> <li>- Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,</li> <li>- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,</li> <li>- Un représentant du/des délégué(e) et si nécessaire un représentant supplémentaire,</li> </ul> <p>Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.</p> <p>Le délégué veillera à ce que sa représentation au sein du jury plénier permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.</p> <p>Le jury plénier est présidé par le représentant du délégué qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.</p>
En contrat d'apprentissage		X	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

## BASE LÉGALE

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
19-01-2012	Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle animateur de loisir sportif, avec effet au 6 juillet 2011, jusqu'au 19 janvier 2017.

Date de décision	
Durée de l'enregistrement en années	2
Date d'échéance de l'enregistrement	01-07-2024
Promotions (année d'obtention) pouvant bénéficier du niveau de qualification octroyé	2017 2018 2019 2020 2021

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

### Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2020	1423	49	90	49	-
2019	2075	53	85	48	-
2018	1919	61	86	54	59
2017	2189	35	92	64	-

### Lien internet vers le descriptif de la certification :

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

### Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<a href="#">RNCP13711 (/recherche/rncp/13711)</a>	RNCP13711 - CQP Animateur de loisir sportif options activités gymniques d'entretien et d'expression ou activités de randonnée de proximité et d'orientation ou jeux sportifs et jeux d'opposition

### Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation  
<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/documentDownload/22910/386181>